

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Aménagement d'une voie verte en rive droite de la Seine
entre les communes de Saint-Pierre de Manneville et Duclair

Métropole Rouen Normandie

Il est procédé **du jeudi 4 septembre 2025 à 13h30 au vendredi 3 octobre 2025 à 12 h**, soit pour une durée de trente jours, à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement d'une voie verte en rive droite de la Seine entre les communes de Saint-Pierre-de-Manneville et Duclair ainsi qu'à une enquête parcellaire.

Ces enquêtes se déroulent sur le territoire des communes de Saint-Pierre-de-Manneville, Quevillon, Saint-Martin-de-Boscherville, Hénouville, Saint-Pierre-de-Varengueville et Duclair (siège de l'enquête).

La Métropole Rouen Normandie souhaite, dans le cadre du Plan Vélo 2035, développer le Réseau Interconnecté Vélo en réalisant une voie verte le long de la Seine entre les communes de Saint-Pierre-de-Manneville et de Duclair.

Cet aménagement d'environ 15 km, ouverts aux piétons et aux cyclistes, viendra compléter la voie verte réalisée en 2016 entre les communes de Val-de-la-Haye et Saint-Pierre-de-Manneville.

L'autorité compétente pour déclarer l'utilité publique du projet est le préfet du département de la Seine-Maritime.

Madame Martine Hédou, cadre dans l'industrie pharmaceutique à la retraite, est désignée en qualité de commissaire enquêtrice et Monsieur Jacques Lamy, ingénieur territorial à la retraite, est désigné en qualité de suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier d'enquête sous format papier ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés dans les mairies de Duclair, Saint-Martin-de-Boscherville, Saint-Pierre-de-Manneville et Saint-Pierre-de-Varengueville aux jours et heures habituels d'ouverture au public

Le dossier est également consultable :

- en version papier dans les mairies des communes d'Hénouville et Quevillon
- sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (<https://www.seine-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-prevention-des-risques/Enquetes-publiques-et-Consultations-du-public/Enquetes-publiques/DECLARATION-D-UTILITE-PUBLIQUE/Amenagement-d-une-voie-verte-en-rive-droite-de-la-Seine-entre-Duclair-et-Saint-Pierre-de-Manneville>)
- sur le site <https://www.registre-numerique.fr/amenagementvoieverterivedroite>
- sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'Utilité Publique et de l'Environnement, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête.

Toute observation peut en outre être adressée par correspondance à l'attention de la commissaire enquêtrice :

- à l'adresse du siège de l'enquête publique : Mairie de Duclair – Place du Général de Gaulle – 76 480 Duclair
- par voie électronique, à l'adresse : amenagementvoieverterivedroite@mail.registre-numerique.fr
- en déposant sur le registre dématérialisé sur le site: <https://www.registre-numerique.fr/amenagementvoieverterivedroite>

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont tenues à la disposition du public, en consultation, et dans les meilleurs délais, sur le site internet du registre électronique <https://www.registre-numerique.fr/amenagementvoieverterivedroite>

Afin notamment d'informer le public, et recevoir ses éventuelles observations, La commissaire enquêtrice assure cinq permanences aux lieux, jours et heures suivants :

- jeudi 4 septembre 2025 à la mairie de Duclair de 13h30 à 16h30
- jeudi 11 septembre 2025 à la mairie de Saint-Martin-de-Boscherville de 15 h à 18 h
- mercredi 17 septembre 2025 à la mairie de Saint-Pierre-de-Varengueville de 14 h à 17 h
- lundi 22 septembre 2025 à la mairie de Saint-Pierre-de-Manneville de 9 h à 12 h
- vendredi 3 octobre 2025 à la mairie de Duclair de 9 h à 12 h.

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de la Métropole Rouen Normandie en écrivant à l'adresse : iopn@metropole-rouen-normandie.fr.

À l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice dans les mairies concernées, à la préfecture de la Seine-Maritime (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'Utilité Publique et de l'Environnement), et sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime.

Le présent avis sera affiché dans les mairies de Saint-Pierre-de-Manneville, Quevillon, Saint-Martin-de-Boscherville, Hénouville, Saint-Pierre-de-Varengueville et Duclair.